

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



BLESSURES RECONNUES IMPUTABLES AU SERVICE

RAPPEL DE VOS DROITS

Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.) ou non



Vous pouvez solliciter :

***UNE INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
AU TITRE DES PRÉJUDICES
NON CORPORELS.***

*Pour les conditions et la constitution de vos dossiers, rapprochez-vous
de vos délégués UNSA Police.*

L'UNSA Police dans la défense de vos droits !



WWW.UNSA-POLICE.FR